

Incendie de Malakoff : le suspect remis en liberté

L'homme de 19 ans écroué il y a une semaine, soupçonné d'avoir mis le feu dans une cité de Nantes, a été libéré hier. Il est assigné à résidence. Il crie son innocence.

Justice

Devant les magistrats de la chambre de l'instruction de Rennes, ce jeune homme de 19 ans, avait pleuré à chaudes larmes, jeudi matin. Il demandait sa remise en liberté. « **Il se sentait victime d'une injustice terrible, rapporte son avocate M^e Anne Bouillon. Il était ravagé par sa première semaine d'incarcération.** »

Ce jeune homme avait été mis en examen et écroué, une semaine plus tôt, à l'issue d'un coup de filet dans le quartier Malakoff, à Nantes. Depuis plus d'un mois, les policiers travaillaient d'arrache-pied sur un dossier sensible : le 24 février, un incendie criminel avait ravagé une partie du centre commercial de cette cité en pleine rénovation. Le feu, parti de la boulangerie s'était propagé, détruisant plusieurs commerces et la

mairie annexe. Et provoquant l'évacuation d'une haute tour en pleine nuit.

L'interpellation d'onze jeunes gens a finalement donné lieu à une mise en examen, suivie d'incarcération. Celle de ce jeune homme, désigné comme étant l'incendiaire. Par qui ? Sous cape, dans le quartier, et par deux copains pendant leur garde à vue. Selon eux, le suspect avait l'intention de faire disparaître les traces de son passage dans la boulangerie qu'il aurait cambriolée. Il conteste farouchement ces accusations. « **Et on n'incarcère pas sur des rumeurs !** » tonne M^e Anne Bouillon. **Dans ce dossier, aucun élément matériel n'était caractérisé pour rattacher mon client à cet incendie. Objectivement, il n'existe pas de charges suffisantes pour justifier son incarcération.** »

Les magistrats de la cour d'appel ont suivi ce raisonnement, infirmant la décision prise par le juge des libertés de Nantes.

« Rumeurs »

« **Il faut croire qu'à tête reposée, avec une semaine de recul, on peut voir les choses différemment,** souligne maître Bouillon. **Je le redis : on ne peut pas incarcérer sur des rumeurs.** » En outre, le jeune homme présentait un alibi, fragile mais alibi quand même : à l'heure de l'incendie, il se trouvait chez lui, avec ses parents. Malgré tout, estimant que les indices étaient suffisants, l'avocate générale avait requis, jeudi matin, le maintien en détention du suspect.

Si ce jeune homme, toujours mis en examen, a été mis en cause sur la base de rumeurs comme il le prétend, on peut imaginer que les

relations risquent être tendues dans le quartier. « **Ceux qui m'accusent sont des menteurs** », a lancé le suspect devant la chambre de l'instruction, jeudi. Quel serait leur intérêt ? « **Couvrir les vrais auteurs !** »

Les magistrats ont décidé, hier, de remettre le jeune homme en liberté tout en lui interdisant l'accès au quartier Malakoff et même à la Loire-Atlantique. Il est assigné à résidence chez un membre de sa famille, en région parisienne. L'enquête, dirigée par deux juges d'instruction nantais va désormais se poursuivre. Il faudra de toute évidence davantage d'éléments dans le dossier pour réunir le tribunal correctionnel.

Thomas HENG
(avec Michel TANNEAU).